

2 décembre 1523 : sentence de la Sorbonne condamnant les erreurs prêchées à Meaux

Determinatio Facultatis theologiae Parisiensis super aliquibus propositionibus certis e locis super ad eam delatis de veneratione sanctorum, de canone missae deque sustentatione ministrorum altaris et caeteris quibusdam..., MDXXIII, Paris, Jean Petit.

BN D7327

[BPF R 13170]

Le 12 février 1524, Martial Masurier est amené à jurer sur ce livre sa fidélité aux principes adoptés par cette *Determinatio* (Delisle, LIV).

Déchaîne Farel : son pamphlet *Determinatio Facultatis theologiae Parisiensis... cum familiari expositione...* [Bâle] : [Andreas Cratander,] 1524.

Se présente comme rédigé par Dr Murmau, i. e. Thomas Murner ; le glose avec un esprit extrêmement mordant.

Rédigé à la hâte pour être vendu à la foire de Francfort du printemps 1524 (i. e. en avril).

Guère apprécié par Lefèvre et par Erasme.

Gilmont, *Biblio. Farel*, p. 138 # 20 -1.

Pamphlet lu à travers toute l'Europe ; excelle à revêtir des inepties de l'expression la plus sérieuse. L'auteur affiche une orthodoxie inébranlable. « J'induis comme corollaire de la proposition qui condamne la faveur qu'on porte à Luther, que tout ce qu'il fait est exécration, même son *NT* et tout ce qu'il a traduit de l'*AT* en allemand, car, du moment qu'il est hérétique, il faut que tout ce qu'il fait soit hérétique et suspect à la foi. »

Humour féroce, au réel succès, selon correspondance d'Erasme, Anémont de Caet, Roussel, Farel.

5 octobre 1524, lettre de Pavant à Farel : il collabore au développement des idées de Meaux en traduisant les écrits de Luther (plus tard, ces trad. seront brûlées devant Notre-Dame).

23 décembre 1525 : un « jeune fils de Meaux », un marchand nommé Bertrand Coquelet, fit amenda honorable devant Notre-Dame de Paris. Devant lui furent brûlés les livres de Luther qu'il avait traduits du latin en français, "lesquels il lut mot à mot en déclarant qu'ils étaient faux et damnables.

< Lovy, p. 154, Reg. Parl. Paris.

Le *Murmu* (< Moore, pp. 263 sqq.)

Glose burlesque de la condamnation, sous titre à peu près identique.

Art de revêtir des inepties de l'expression la plus sérieuse.

→ pamphlet de pair avec *EOV* et *Dialogus novus*.

Auteur affichant orthodoxie inébranlable. - fougue.

"satire de 1524 paraît être un phénomène aussi isolé qu'important."

Mars 1524 : 35 articles contre le *Murmu*, de la Fac. Théol. Paris (D'Argentré II, 1, pp. 16-8) qui semblent prendre texte au pied de la lettre.

Déc. 1524 le Parlement ordonne sous 3 j. de dire qui a fait ce livre ; puis à tous ceux qui en possèdent un exemplaire de s'en défaire ; sous peine d'excommunication.